



TARIFS NURSERIE DE MONT-NOBLE

Cotisation annuelle par famille 50.-
Heure isolées/ supplémentaire ou dépannage 6.-

Fréquentation :

45% jusqu'à 3 heures

50% de 3h à 5h

75% de 5h à 7h

100% dès 7h

**Prix du repas de midi si
 non fourni par les parents 8.-**
Prix déjeuner-goûter 2.-

N°classe	Revenus	Taux de fréquentation			
		100%	75%	50%	45%
A	0 à 30 000	13.50	10.40	7.25	6.65
B	30 001 à 40 000	17.05	13.05	9.00	8.20
C	40 001 à 50 000	22.75	17.35	11.90	10.80
D	50 001 à 60 000	27.95	21.25	14.50	13.15
E	60 001 à 70 000	33.35	25.25	17.20	15.55
F	70 001 à 80 000	38.95	28.55	20.00	18.10
G	80 001 à 90 000	44.75	33.80	22.90	20.70
H	90 001 à 100 000	50.70	38.25	25.90	23.40
I	Dès 100 000	56.55	42.65	28.85	26.00

Les enfants domiciliés hors commune se verront appliquer au minimum le tarif F.

Les enfants domiciliés sur les communes au bénéfice d'une convention se verront appliquer le tarif selon revenus.

Absence excusée : le 10 % du tarif sans les repas (place réservée)

Absence non excusée : repas et heure de garde facturée à tarif plein

Un rabais de 5% pour le 2^{ème} enfant de la même famille. 10% pour le troisième.

15% dès le quatrième enfant. Rabais consenti uniquement sur les heures de garde.